

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

N°23

Du Mardi 16 juin 2020

22 Boulevard du Maréchal Juin 31406 TOULOUSE Cedex 09



Gropament d'Interès Public entre :



Ordre du jour

1. **Délibération AG200616.01 - Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée générale n°22 du 07 avril 20203**
 - Annexe à la délibération n°AG200616.014
2. **Communication AG200616.02 – Communication relative aux résultats du volet quantitatif de l'enquête sociolinguistique occitane menée en Nouvelle-Aquitaine, Occitanie ainsi qu'au Val d'Aran 9**
 - ANNEXE – Chiffres-clés de l'enquête sociolinguistique occitane menée en Nouvelle-Aquitaine, Occitanie ainsi qu'au Val d'Aran.....11
3. **Communication AG200616.03 – Communication relative à la mise en œuvre du plan langues étrangères du ministère de l'Éducation nationale 14**
4. **Délibération AG200616.04 - Adoption de la liste des bénéficiaires du dispositif ENSENHAR - Professeur et des conventions individuelles 16**
 - Annexe 1 à la délibération AG200616.04 - Liste des professeur.e.s bénéficiaires17
 - Annexe 2 à la délibération AG200616.04 – Modèle de convention18
5. **Délibération AG200616.05 - Mise en place en place d'un dispositif expérimental d'aide individuelle à l'achat d'ouvrage à destination des élèves bénéficiant d'un enseignement intensif en langue occitane dénommé « Libe-Libre » 21**
 - Annexe à la délibération n° AG200616.0522
6. **Délibération AG200616.06 – Adoption d'un soutien aux opérateurs d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine (3e volet) 23**
 - Annexe à la délibération N°AG200616.06 - Tableau d'affectation des subventions attribuées24
7. **Délibération AG200616.07 - Information sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu de la décision n°AG180411.05. 30**
 - Annexe à la délibération n°AG200616.0731

Délibération AG200616.01 - Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée générale n°22 du 07 avril 2020

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'Assemblée générale du Groupement du 07 avril dernier, un procès-verbal de séance a été établi et il convient de le soumettre à votre appréciation.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : le procès-verbal de séance de l'Assemblée générale du 07 avril, ci-annexé, est approuvé.



Charline CLAVEAU-ABBADIE

Présidente du Conseil d'administration

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE N° 22 du 07 avril 2020

Lieu :

Aux vues des circonstances exceptionnelles rencontrées, cette assemblée statutaire s'est tenue en visio-conférence.

Membres de l'Assemblée générale présents en visio-conférence (voix délibératives) :

Mme Nadia BAKIRI, Conseillère régionale Occitanie, en faveur de Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE,
Mme Charline CLAVEAU, Conseillère régionale déléguée de Nouvelle-Aquitaine, Présidente du Groupement,
M. Patric ROUX, Conseiller régional délégué d'Occitanie, 1er Vice-Président du Groupement,
M. Marc OXIBAR, Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine,

Autres personnalités présentes en visio-conférence :

M. Didier AGAR, Inspecteur Pédagogique Régional du Rectorat de l'académie de Toulouse,
Mme Lucie CANO, Agent comptable du Groupement,
M. Estève CROS, Directeur du Groupement,
M. Matthieu DESACHY, Conseiller livre et lecture, Direction générale de la langue française et langues de France,
M. Olivier DUSSOCHAUD, Chargé de mission du Groupement,
Mme Pauline LARRIEU, Chargée de mission du Groupement,
Mme Florence MALARDIER, Assistante gestionnaire du Groupement,
M. Jérémie OBISPO, Directeur adjoint du Groupement,
M. Vincent RIVIERE, Chargé de mission, Région Occitanie,
M. Luc TRIAS, Chef de service, Région Nouvelle-Aquitaine.
M. Philippe VIALARD, Responsable unité Catalan-Occitan, Région Occitanie.

Pouvoirs reçus de :

M. Benoît DELAUNAY, Recteur de l'académie de Toulouse, en faveur de Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE,
Mme Dominique SALOMON, Vice-Présidente de la Région Occitanie, en faveur de M. Patric ROUX.

Madame CLAVEAU-ABBADIE, Présidente du Conseil d'administration, ouvre la séance et constate que le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut délibérer valablement, conformément à l'article 11.3 de la convention constitutive du Groupement.

La Présidente informe l'Assemblée de la manière dont l'Office continuera à fonctionner en cette période de crise sanitaire et les mesures mises en place. Elle procède ensuite à l'examen des délibérations.

1. Délibération AG200407.01 - Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale n°21 du 18 février 2020.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (7 votes).

2. Délibération AG200407.02 – Adoption du programme d'activité 2020 du Groupement

La Présidente présente le programme d'activité 2020 dans lequel se trouve un certain nombre de dispositifs dont certains sont déjà mis en place par l'Office, comme ENSENHAR, le DCL, etc. qui sont récurrents et qu'il conviendra de sanctuariser dans un contexte de crise sanitaire pouvant générer beaucoup d'incertitude. Un point de situations sur les premières conséquences de la crise sanitaire sur la mise en œuvre des actions est présenté à l'assemblée. Premier effet du Covid-19, la journée de liaison collège lycée prévue à Saint Pé-de-Léren le 16 avril prochain, est reportée d'un an. Concernant la formation des enseignants dans le cadre d'ENSENHAR professeur, un enseignement à distance a été mis en place. Sur la question de l'animation des conventions académiques, la Présidente constate que les instances (comités départementaux, comités de pilotage, ...) sont maintenus de manière dématérialisée, ce qui est une bonne chose, même si il est encore difficile de savoir comment la situation sanitaire se répercutera sur la stratégie de développement de l'enseignement en occitan.

La convention pour l'académie Montpellier, qui n'a pas été signée à ce jour, n'apparaît pas sur ce rapport : la Présidente s'enquiert de l'avancée des discussions.

Monsieur Patric ROUX indique qu'était prévue une rencontre entre la Présidente de Région et la Rectrice de Montpellier, la semaine dernière, au cours de laquelle devait être abordé le sujet de cette convention académique. Or, dans le contexte très particulier qui est le nôtre aujourd'hui, ce sujet n'a pas pu être abordé. Il a en revanche été acté que le 15 mai, soit en présentiel, soit en visioconférence, une réunion se tiendra avec les deux chargés de mission de la Région Occitanie, l'ensemble des DASEN de la zone académique de Montpellier et Patric ROUX, pour faire remonter, au niveau du Rectorat, les attentes de la Région. Il conviendra d'associer les agents de l'Office à ces échanges. Monsieur Patric ROUX tiendra informé le Directeur de l'Office des rendez-vous à venir. Dans tous les cas, il n'est pas envisageable qu'une convention sur Montpellier soit qualitativement inférieure à celle de Toulouse. Toujours dans le contexte du confinement, il paraît difficile de mettre en œuvre ces signatures avant la fin juin. On se dirige sur une signature, au mieux, pour la rentrée de septembre.

Monsieur Didier AGAR confirme que pour l'Académie de Toulouse, la convention n'est pas encore signée formellement. Néanmoins certains comités départementaux ont pu être réunis, c'est le cas du Gers et de la Haute-Garonne. Il n'y a pas de visibilité sur les autres départements pour l'instant. Les sollicitations sont multiples. Sur la convention de Toulouse, tous les partenaires sont d'accord et le texte est acté et servira de base pour la rentrée de septembre 2020. Un conseil académique est prévu pour fin juin 2020.

Monsieur Jérémie OBISPO indique que pour l'académie de Bordeaux, les comités départementaux sont maintenus en visio-conférence, suivis du comité de pilotage académique, et s'en suivra le Conseil académique des langues régionales. Quant à l'Académie de Limoges, Monsieur Olivier DUSSOCHAUD, à la demande de la Présidente, doit saisir la Rectrice afin de relancer les instances de mise en œuvre de la convention.

La Présidente précise qu'effectivement il y avait eu un premier Conseil académique de la langue occitane puis un second avec la nouvelle Rectrice en place, au 1^{er} trimestre 2019. Au cours de cette dernière instance, un certain nombre d'actions avait été acté, mais force est de constater que cela n'a pas été suivi d'effet. Or il y aurait des dispositifs à mettre en place comme l'extension du dispositif ENSENHAR professeurs selon les mêmes modalités que celles de l'académie de Bordeaux, et évidemment l'enquête sur les ressources humaines pour repérer des compétences en occitan, puisque la demande des familles est forte aussi bien dans le premier que dans le second degré. La Présidente regrette fortement le manque de réactivité du rectorat de Limoges à mettre en œuvre cette convention académique.

Ensuite, il s'agit de poursuivre le travail avec le réseau CANOPÉ pour une convention sur les activités du CAPOC sachant qu'il y a beaucoup d'incertitudes au niveau de l'avenir du réseau et de sa restructuration annoncée. Les collectivités territoriales qui le financent aujourd'hui sont mobilisées sur cette question pour se positionner au mieux

afin que le CAPOC puisse, quel que soit l'avenir de CANOPÉ, continuer à assurer, notamment, la production et la diffusion du matériel pédagogique nécessaire aux élèves.

Concernant le réseau Calandreta, notamment en Nouvelle-Aquitaine, la question de la contractualisation se fait de plus en plus pressante. Les Départements et la Région Nouvelle-Aquitaine sont demandeurs d'une convention afin de clarifier la collaboration avec le réseau régional des Calandretas.

La Présidente répond à la question de Monsieur Patrick ROUX sur le comité de pilotage de CANOPÉ qui a été annulé. Il n'y a pas de nouvelle date de réunion de ce comité pour l'instant de programmée, mais le CAPOC continue ses activités malgré la situation sanitaire. Monsieur Jérémie OBISPO doit s'informer des suites qui seront données à ces questions.

La Présidente poursuit avec le chantier de la mise en œuvre de la stratégie territoriale de l'Office. Il s'agit, dans un premier temps, de conventionner avec les Départements. Pour la Région Nouvelle-Aquitaine, les Pyrénées-Atlantiques seront les prochains à signer un tel partenariat, après la Dordogne.

Quant à l'enquête sociolinguistique, le volet quantitatif est aujourd'hui terminé, les 8 000 entretiens téléphoniques ont été réalisés. Aujourd'hui, l'équipe de COHDA analyse et traite les résultats, en partenariat avec les équipes de l'Office. Le calendrier est maintenu comme convenu, reste à convenir des moyens de diffusion dans le contexte actuel. Les journées de restitution étant reportées, l'Office va proposer une stratégie en adéquation avec le contexte sanitaire. En revanche, le volet qualitatif a pour sa part été repoussé à une date ultérieure, puisqu'il devait être réalisé par le laboratoire sociolinguistique de Laval au Québec. La Présidente insiste sur la nécessité de voir le comité de pilotage, constitué d'un collègue scientifique et d'un collègue de partenaires institutionnels et associatifs, poursuivre ses travaux de suivi y compris sur le volet qualitatif de l'enquête. Par la suite, il s'agira de formaliser ce qui deviendra l'observatoire de la langue occitane. Nous disposons aujourd'hui de nombreuses données, que ce soit dans le cadre de la définition de la stratégie territoriale ou suite à l'enquête sociolinguistique, qu'il conviendra de mettre en forme afin de les rendre visibles auprès du grand public. La Région Occitanie avait d'ailleurs évoqué lors de la dernière assemblée générale le projet de créer un programme régional d'open data afin de valoriser ces données.

Il est ensuite question du projet de « comitat conselh ». L'année dernière, lors de la définition du programme d'activité de l'Office, il avait en effet été décidé de mettre en place un comité conseil expérimental qui avait pour principale mission d'émettre des avis consultatifs sur les dossiers soumis aux instances de l'Office. Il s'agit d'un espace d'écoute et de dialogue qui permet notamment de mieux faire comprendre les décisions prises par le Groupement. La Présidente estime que nous gagnerions en crédibilité démocratique à pérenniser cette expérimentation. C'est d'autant plus important que parfois ces derniers mois, certaines décisions ont pu être mal comprises et soulever des polémiques, ce qui doit nous inciter à être plus collaboratif.

Une première lettre d'information, « Correspondència », a été envoyée en janvier à destination de nos opérateurs, élus, presse, etc., tandis que la deuxième édition partira à la suite de cette assemblée avec le lancement des réseaux de l'Office. La Présidente demande où en sommes-nous de la campagne à destination du grand public pour revaloriser l'image de l'occitan ? Cette campagne devait voir le jour d'ici le mois de juin, avec la mobilisation de personnalités, pour promouvoir l'occitan. Mais le calendrier devra être réajusté en fonction de l'actualité sanitaire.

Monsieur Jérémie OBISPO salue la qualité du travail de Monsieur Alexis PIQUER qui assure l'intérim de la mission communication après le départ de Madame Florie RICHARD le 31 mars, et ce, en partenariat avec un prestataire extérieur qui est Laurent Granger Consultant ;

La présidente évoque également le dispositif expérimental « chèque lire » en Nouvelle-Aquitaine, en projet depuis plusieurs mois, qui s'adresse aux familles qui ont des enfants scolarisés dans les filières publiques bilingues ou associatives immersives, et qui recevrons un chèque pour leur permettre d'acheter un ouvrage en occitan via le réseau régional des librairies indépendantes. Au-delà du bénéfice direct pour les familles, ce dispositif alimente également l'ensemble de la chaîne du livre de l'éditeur au libraire.

Monsieur Jérémie OBISPO argumente sur la mise en œuvre de ce projet qui devrait voir le jour pour la rentrée de septembre 2020. Une partie de ce chantier sera sans doute piloté par un stagiaire. Il pourrait peut-être même être étendu au domaine de l'audiovisuel, en fonction des moyens de l'Office.

Monsieur Patric ROUX revient sur l'observatoire et souhaite que cela se concrétise par une collaboration entre l'Office et le CIRDOC-Institut occitan de culture, ainsi qu'avec le Congrès permanent de la langue occitane. L'observatoire doit avoir selon lui deux vocations, celle de connaître la situation de la langue du point de vue de ses pratiques et de ses usages, mais également l'évaluation des politiques publiques.

La Présidente précise que nous avons adopté des orientations stratégiques comportant un certain nombre d'indicateurs qui doivent nous permettre de mesurer et évaluer les faits de certaines actions que nous menons.

L'étude sociolinguistique et son volet quantitatif va ainsi permettre de comparer l'évolution, la stagnation ou la baisse des locuteurs en tenant compte de la diversité des territoires.

Monsieur Patric Roux s'exprime en tant que Président du CIRDOC et dit souhaiter travailler sur les résultats qualitatifs et quantitatifs de cette enquête, volet à travailler en lien avec l'EPCC en mutualisation de certains nombres d'éléments.

Monsieur Jérémie OBISPO abonde dans ce sens et précise que lors de l'élaboration du questionnaire, nous avons été soucieux de recueillir un maximum d'information que nous ferons suivre sur les usages et pratiques culturelles de l'occitan. Le lien est fait en toute transparence avec le CIRDOC-Institut occitan de culture, qui a dès le début été associé comme membre du comité de pilotage de l'enquête.

La Présidente ajoute que cela intéresse également les Régions. La pratique culturelle peut amener à la pratique linguistique et vice et versa, cela est très important pour nous d'identifier ces points.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (7 votes).

3. Délibération AG200407.03 - Adoption d'un soutien aux opérateurs (2ème volet)

La Présidente indique que la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite voter la majorité de ses aides annuelles aujourd'hui. Par ailleurs, elle indique que les marges étant limitées sur les programmes budgétaires de fonctionnement des Régions, il est envisagé de transformer certaines aides en fonctionnement en des aides provenant de crédits d'investissement, pour lesquels les marges de manœuvre sont plus importantes. Le but étant de lister les opérateurs pouvant bénéficier d'une ligne d'investissement comme notamment Conta'm et CAPOC, dont la nature de l'activité s'y prête. En conséquence, pour ces deux opérateurs, la Région Nouvelle-Aquitaine ne votera aujourd'hui que la part sur le fonctionnement et votera ultérieurement la part investissement, si la mise en place de ce dispositif se concrétise.

Monsieur Patric ROUX précise que pour la Région Occitanie, l'aide au programme d'activité va prendre la forme d'avances à hauteur de 70 %, dans l'attente des arbitrages régionaux. Madame Pauline LARRIEU rapporte que les avances de la Région Occitanie se sont portées sur les structures avec des salariés ou des structures en fragilité.

Le Directeur précise que la totalité des subventions de l'État (DGLFLF), est mise au vote.

Monsieur Olivier DUSSOCHAUD et Madame Pauline LARRIEU présentent les opérateurs concernés par les subventions, en particulier ceux pour lesquels les montants des aides ont changé par rapport à l'année dernière.

Concernant Conta'm, qui œuvre dans le domaine du doublage de programmes audiovisuels en occitan, l'association prévoit en 2020 la création d'une plateforme en VOD qui fera l'objet d'un aide spécifique de l'Office (DGLFLF/Nouvelle-Aquitaine).

S'agissant du CFPOC d'Orthez, la baisse du montant de l'aide affichée correspond au fait que l'aide fléchée auparavant sur la formation ENSENHAR professeur fait l'objet à partir de cette année d'une mise en concurrence des

opérateurs de formation à l'occitan via une procédure de marché public, cette action répondant à un besoin de l'institution. À noter que la structure est parvenue à maintenir la formation aux enseignants durant le confinement par l'intermédiaire de cours à distance.

La Présidente se questionne quant à l'avancée du projet d'ouverture d'une nouvelle école Calandreta en Limousin pour lequel la fédération avait une aide fléchée de 6 000 € en 2019.

Monsieur Olivier DUSSOUCHAUD précise que l'ouverture est prévue en septembre.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (7 votes).

4. **Délibération AG200407.04** – Adoption d'une délibération modificative relative à la réalisation de l'enquête sociolinguistique (volet qualitatif) ainsi qu'aux modalités de mise en œuvre de l'appel à candidature 2020 « Qué'bèca »

Monsieur Jérémie OBISPO annonce que le contexte de crise sanitaire nous oblige à ajourner le projet d'un an. Le dossier est donc reporté au mois de mars 2021. La convention fera l'objet d'une prorogation par les services de la Région Nouvelle-Aquitaine.

La délibération, soumise au vote avec les amendements proposés, est adoptée à l'unanimité (7 votes).

5. **Délibération AG200218.05** – Information sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu de la décision n°AG180411.05

Le Directeur présente les trois marchés qui ont été passés, notamment auprès du prestataire informatique, mais également pour des fournitures administratives, ce qui nous a permis d'équiper l'ordonnateur et l'agent comptable de scanner-imprimante afin d'assurer la continuité de service de l'Office en télétravail (signature des actes, contrats et demandes de paiement par le Directeur/Ordonnateur, signature des prises en charge de paiement par l'agent comptable) au vu du contexte sanitaire. Il a été par ailleurs nécessaire de faire l'acquisition d'un ordinateur portable professionnel pour l'assistante-gestionnaire afin qu'elle puisse travailler à son domicile et accéder au réseau informatique de l'Office, tous les autres agents étant déjà équipés. Le Directeur remercie Florence MALARDIER pour son efficacité à mettre en œuvre la préparation du confinement qui était alors pressenti.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (7 votes).

Madame la Présidente ajoute pour clore cette instance que Monsieur Olivier DUSSOUCHAUD va quitter l'Office au 30 juin et se préoccupe du calendrier de mise en œuvre de son remplacement par l'éducation nationale.

Monsieur Didier AGAR nous indique qu'il serait utile d'adresser une note au recteur à ce sujet.

Communication AG200616.02 – Communication relative aux résultats du volet quantitatif de l'enquête sociolinguistique occitane menée en Nouvelle-Aquitaine, Occitanie ainsi qu'au Val d'Aran

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des trois récentes Assemblées générales de l'Office public de la langue occitane qui se sont tenues les 26 novembre, 18 février et 15 avril derniers, plusieurs informations relatives au processus de mise en œuvre de l'enquête sociolinguistique sur les territoires occitanophones de Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Val d'Aran ont été effectuées auprès des membres de notre Groupement.

Pour mémoire, ce projet est constitué de deux volets : un premier, d'ordre quantitatif, se déclinant en une enquête téléphonique auprès de 8 000 personnes en Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Val d'Aran, et un second à visée plus qualitative, à travers un programme de recherche portant sur des entretiens en présentiel auprès d'une soixantaine de personnes ainsi qu'un projet de thèse pluriannuelle.

Si, comme vous le savez, la crise sanitaire exceptionnelle que nous traversons actuellement est venue perturber la mise en œuvre du volet qualitatif « Québec » prévue initialement en mars 2020 et repoussée à mars 2021, le volet quantitatif a, quant à lui, pu livrer ses résultats.

Dix ans après les dernières enquêtes sociolinguistiques dédiées à la langue occitane menées par les ex-Régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, l'Office public de la langue occitane, en partenariat avec l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre (GECT-NAEN), a ainsi renouvelé cette initiative en l'élargissant à l'ensemble de nos deux Régions respectives ainsi qu'au Val d'Aran (Espagne). Ce projet est majoritairement financé par des crédits européens (65% Poctefa), par le GECT-NAEN (25 %), de même que par des fonds provenant des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie à travers l'Office (10%, principalement de la valorisation de salaires). L'enquête s'est déroulée en janvier et février derniers en tenant compte du nombre d'habitants respectif de chaque territoire, de leur lieu de vie, de leur âge et de leur catégorie socioprofessionnelle. Le questionnaire a été administré en occitan pour les personnes se déclarant locutrices, et les questions portaient quant à elles sur la compétence linguistique, l'usage de l'occitan, la perception qu'en ont les habitants, ainsi que sur leurs appétences.

Sans grande surprise, le nombre de locuteurs de l'occitan poursuit globalement sa baisse. Nous comptons ainsi 7% de personnes qui « déclarent parler occitan sans difficulté ou suffisamment pour tenir une conversation simple » en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie (et 62% en Val d'Aran), ce qui représente une chute de 3 à 4 points en 10 ans. Cela signifie clairement que notre langue conserve son statut de langue « en danger sérieux d'extinction », comme le souligne l'UNESCO.

Le locuteur type de l'occitan est un homme, âgé de plus de 60 ans, et vivant en milieu rural. Le taux de locuteurs oscille ainsi fortement selon les territoires, car si la moyenne est de 7% sur nos deux régions, cela varie entre 2 % pour les départements fortement urbanisés (Haute-Garonne, Gironde ou Hérault) et 22% pour les territoires peu peuplés (Charente occitane ou Lozère notamment).

Malgré ce constat sévère, l'enquête fait apparaître des signes très encourageants. Ainsi, la transmission de la langue, qui se fait majoritairement par la famille, augmente de 9 points, ce qui laisse à penser que le sentiment de complexe vis-à-vis du « patois » tend à se résorber.

Par ailleurs, nous nous apercevons que lorsque la politique linguistique régionale est couplée à celle de Départements actifs comme les Pyrénées-Atlantiques ou le Tarn, la baisse du nombre de locuteurs est endiguée, notamment parce que l'enseignement y est bien développé. En Béarn, le nombre de locuteurs est même dorénavant en croissance.

Enfin, un chiffre vient clairement conforter notre démarche : 8 personnes sur 10 sont favorables « à des actions conduites par l'État ou les collectivités publiques pour maintenir ou développer l'occitan », notamment dans l'enseignement, tandis que 92% des personnes interrogées sont « pour le maintien ou le développement de l'occitan ».

A ce stade, les premiers résultats ont été présentés en comité décisionnel puis en comité de pilotage les 6 et 11 mai derniers. Ils seront ensuite restitués à distance à nos opérateurs linguistiques et à nos partenaires institutionnels le 22 juin prochain, tandis que les premières actions en direction de la presse nationale seront effectives dès le lendemain. Une seconde vague de conférences de presse se tiendra à la rentrée à l'échelon régional, tandis qu'une troisième et dernière séquence sera organisée en octobre sous la forme de restitutions ciblées sur les territoires, en lien avec certains Départements partenaires. Les résultats feront l'objet de différentes publications, avec des versions courtes et d'autres plus détaillées, mais aussi des focus territoriaux et thématiques (enseignement, médias...).

Concernant enfin les aspects stratégiques, voici plusieurs axes qu'il serait opportun que l'État et les Régions développent à travers l'Office :

- Mieux faire connaître l'occitan auprès du grand public via des campagnes d'informations adaptées, en particulier auprès des jeunes. Encore fortement dénommée « patois » par les anciens, voire méconnue par une partie de la jeunesse, il nous est indispensable de continuer à faire évoluer les représentations qu'ont nos concitoyens de la langue occitane ;
- Poursuivre nos actions de développement de l'enseignement intensif de l'occitan, qui à ce jour s'avère être le levier le plus efficace pour endiguer la chute du nombre de locuteurs voire même gagner en nombre de locuteurs ;
- Passer à la phase de mise en œuvre de la stratégie territoriale définie par l'Office, qui consiste à prioriser notre action sur les territoires les plus actifs en s'appuyant à la fois sur nos partenaires institutionnels et associatifs grâce au réseau d'écoles bilingues publiques et les Calandretas, de manière à favoriser la socialisation de l'occitan par les jeunes générations autour du bloc communal de proximité.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous faire part de la communication suivante :

ARTICLE UNIQUE : l'Assemblée générale prend acte de la communication relative aux résultats du volet quantitatif de l'enquête sociolinguistique occitane et tout particulièrement des chiffres-clés qui figurent en annexe.

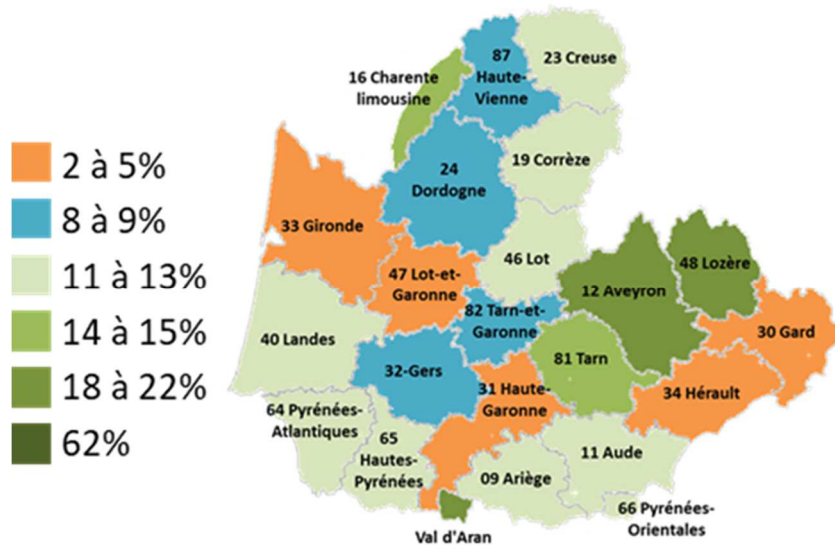


Charline CLAVEAU

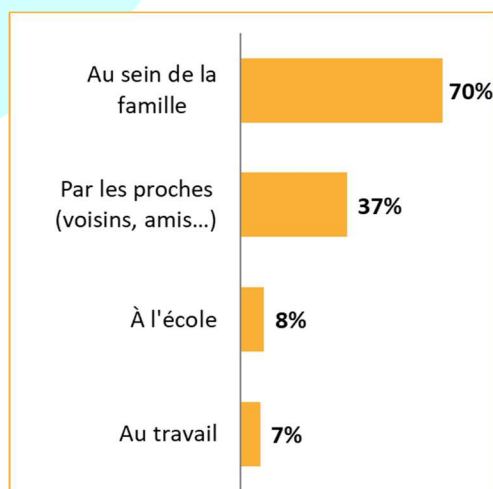
Présidente du Conseil d'administration

L'OCCITAN TOUJOURS « EN SÉRIEUX DANGER D'EXTINCTION »

Avec une moyenne de **7%** de personnes qui déclarent « parler occitan sans difficulté, ou suffisamment pour tenir une conversation simple », le nombre de locuteurs chute de 3 à 4 points en 10 ans. L'occitan conserve son statut de langue « en danger sérieux d'extinction », selon la nomenclature proposée par l'UNESCO. Le taux de locuteurs oscille fortement, il varie de **2 % pour les départements fortement urbanisés** (Haute-Garonne, Gironde ou Hérault) à **22% pour les territoires peu peuplés** (Charente occitane ou Lozère notamment). Il atteint **62% au Val d'Aran**, où l'occitan jouit depuis 1990 d'un statut juridique protecteur.



Le **locuteur type** de l'occitan aujourd'hui est un **homme**, âgé de **plus de 60 ans**, et vivant en milieu **rural**. La transmission de la langue se fait majoritairement par la famille. Même si cette transmission reste faible, elle a progressé de 9 points en 10 ans. La fin de la « honte de parler patois » ?

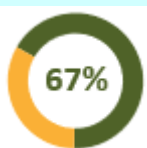


UNE TRÈS LARGE ADHÉSION DE LA POPULATION EN FAVEUR D' ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCCITAN PAR LES POUVOIRS PUBLICS

92% s'expriment en faveur du **maintien ou du développement de la langue occitane**. D'autre part, près de **8 personnes enquêtées sur 10 se disent favorables à des actions publiques**.



La revitalisation de la langue passe notamment par de sa visibilité dans tous les secteurs de la vie publique, et nos concitoyens y sont largement favorables :



Deux tiers sont pour le renforcement de la **présence de l'occitan dans les médias** (télévision, presse, radio, Internet).



7 personnes enquêtées sur 10 sont plutôt favorables au développement de **pratiques bilingues dans les lieux publics** tels que la signalétique, les annonces visuelles et sonores dans les transports en commun...



87% des personnes enquêtées se disent plutôt favorables à la proposition d'étoffer et de communiquer sur **la pratique culturelle occitane**



Le Val d'Aran, vallée espagnole située dans les Pyrénées et où la langue occitane bénéficie d'un statut de co-officialité, fait figure de modèle en matière de politique linguistique publique. Le bi-plurilinguisme précoce espagnol/occitan /langues étrangères y est institutionnalisé tandis que la signalétique bilingue y est systématisée, ce qui est fait un modèle européen en matière de politique linguistique publique.

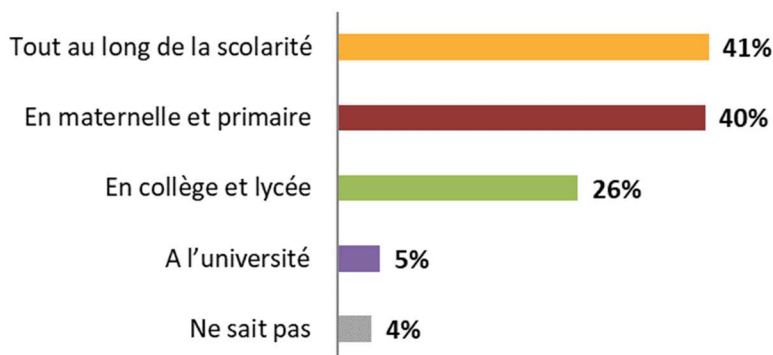
L'ENSEIGNEMENT COMME VECTEUR PRIORITAIRE POUR RECONQUÉRIR DE NOUVEAUX LOCUTEURS

Un peu plus de 8 personnes sur 10 sont favorables au développement d'une offre d'enseignement de l'occitan, de la maternelle au lycée.

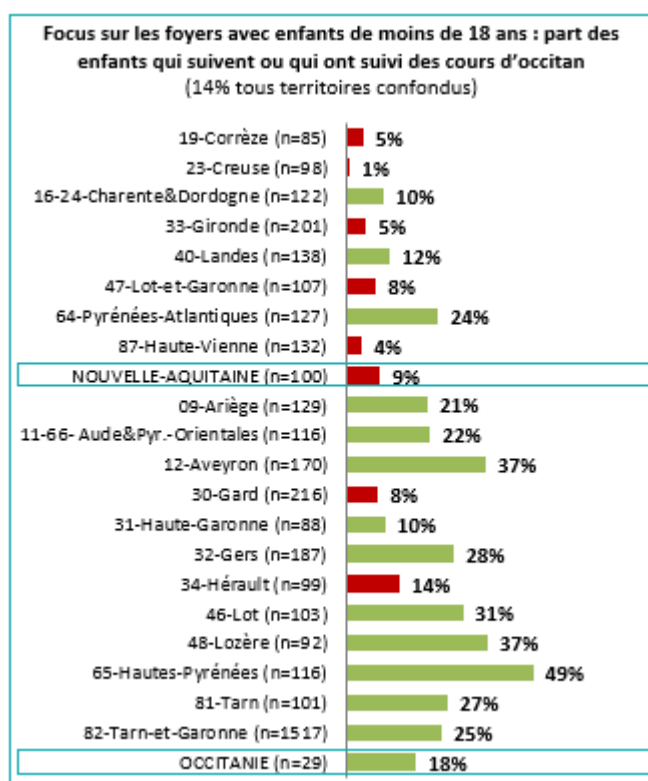


41% d'entre elles sont même favorable un apprentissage de l'occitan tout au long de la la maternelle à l'université :

scolarité, de



Nous constatons ainsi que ce sont les territoires proposant une offre d'enseignant élargie qui parviennent à enrayer la chute du nombre de locuteurs, comme en Lozère ou dans les Pyrénées-Atlantiques notamment :



En outre 79% des personnes interrogées se disent favorables à une offre d'apprentissage aux adultes.

Communication AG200616.03 – Communication relative à la mise en œuvre du plan langues étrangères du ministère de l'Éducation nationale

Mesdames, Messieurs,

Dans le sillon du rapport « Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le nouveau monde »¹, Monsieur le ministre de l'Éducation nationale s'est adressé en date du 12 juin 2019, par courrier, à l'ensemble des recteurs, afin qu'ils mettent en œuvre un plan national d'actions en faveur des langues étrangères et de l'anglais en particulier. Piloté par Madame Chantal Manès, IGEN, ce plan, qui ne constitue pas à proprement parler un texte réglementaire, a pour objectif :

- De favoriser une précocité de l'exposition en langues étrangères, dès la maternelle ;
- De favoriser la régularité de l'exposition (15 à 20 minutes par jour, au lieu de deux séances de 45 minutes) ;
- De rendre obligatoire l'apprentissage de l'anglais, en LV1, LV2 ou LV3 ;
- De rendre plus structuré et progressif l'enseignement des langues étrangères ;
- D'utiliser toutes les ressources du numérique et de l'intelligence artificielle ;
- De créer un test de positionnement en 3^{ème} en anglais, d'instaurer une attestation de langue étrangère au baccalauréat et offrir une attestation aux élèves qui suivent un parcours renforcé en anglais, allemand et espagnol ;
- De mieux accompagner les professeurs en langues étrangères pendant leur formation initiale et intégrer une nouvelle épreuve optionnelle au nouveau concours du CRPE ;
- De mieux accompagner les professeurs pendant leur formation continue (mobilité, certification complémentaire en langue étrangère) et d'accroître le nombre d'assistants locuteurs natifs ;
- De multiplier les écoles et établissements bilingues dans une langue étrangère internationale : au moins une section bilingue par département en 2020, puis multiplication par deux à l'horizon 2022 ;
- De définir les modalités d'un baccalauréat international français.

Par ailleurs, est actuellement en cours une adaptation progressive du cadre réglementaire et légal afin de renforcer le caractère obligatoire et privilégié de langues internationales, parmi lesquelles l'anglais est largement favorisé, au sein de l'école de la République :

- La réforme du baccalauréat et du lycée a institué l'anglais obligatoire dans l'ensemble des séries technologiques ;
- En début d'année, a été annoncée la création au lycée un nouvel enseignement de spécialité (EDS) « anglais monde contemporain », l'EDS de langue, littérature et culture étrangère étant jugé trop littéraire et peu adapté aux nécessités économiques ;
- En janvier 2020, le ministre a annoncé que l'anglais deviendrait obligatoire pour passer le CAPES de français langue étrangère (CAPEFE) ;
- Le décret du 5 avril 2020 institue le passage d'une certification obligatoire d'anglais, en lien avec le milieu socio-économique, pour valider le niveau licence, y compris pour les licences sans aucun lien avec la matière ;
- Une nouvelle option Langues étrangères (anglais, espagnol, allemand, italien) a été créée au concours de recrutement des professeurs des écoles.

Si le renforcement de l'apprentissage des langues vivantes étrangères peut être considéré très positivement, il convient que ce ne soit pas au détriment de l'enseignement des langues régionales qui d'une part appartiennent au patrimoine de la France et d'autre part sont aptes, elles aussi, à développer les compétences linguistiques des élèves et de viser le plurilinguisme.

Or, force est de constater aujourd'hui que l'enseignement des langues régionales est plus qu'auparavant en concurrence, au lycée en particulier suite à la dernière réforme, avec l'enseignement des langues étrangères, ce qui a des conséquences sur leur attractivité et les choix qui s'imposent aux élèves.

¹ Remis au ministre Jean-Michel Blanquer par Alex Taylor, journaliste et Chantal Manes-Bonnisseau, Inspectrice générale de l'éducation nationale, le 12 septembre 2018.

L'enseignement de l'occitan et des autres langues régionales ne bénéficie pas en effet de dispositions aussi favorables que celles qui régissent l'enseignement des langues vivantes étrangères.

Il repose au contraire sur une double facultativité² (à l'exception de l'enseignement de la langue corse dans le premier degré³) :

- l'organisation de l'enseignement des langues régionales est facultatif pour les services de l'éducation nationale et les chefs d'établissements ;
- le choix d'adhérer à un enseignement de l'occitan est facultatif pour les familles.

De surcroît, au lycée, le choix d'un enseignement valorisé de langue régionale doit systématiquement se faire au détriment d'un enseignement d'une langue étrangère, que ce soit dans les enseignements communs ou les enseignements de spécialité.

Dans ce contexte, la mise en œuvre effective et la valorisation de l'enseignement des langues régionales appelle aujourd'hui :

- à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan national de développement des langues régionales, assorti des objectifs chiffrés à atteindre, comme pour le plan ministériel sur les langues étrangères, avec les moyens humains et financiers nécessaires, en particulier pour l'occitan : cette langue restant aujourd'hui une des langues de France les moins bien dotées par l'État au regard des territoires et des populations concernées ;
- à l'instauration d'un statut légal et juridique de l'enseignement des langues régionales de France qui soit protecteur et permette une vraie complémentarité avec l'enseignement des langues vivantes étrangères, à la fois pour l'enseignement intensif et extensif. Ce statut permettrait une mise en adéquation avec les conventions internationales auxquelles la France a adhéré en matière de protection de la diversité linguistique et culturelle.

À ces fins, la Présidente de l'Office public de la langue occitane prendra l'attache de ses homologues des autres Offices publics des langues régionales afin d'œuvrer, en lien avec le ministère de l'Éducation nationale et les Régions, à l'atteinte de ces deux objectifs.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous faire part pour information de la communication suivante :

ARTICLE UNIQUE : L'Assemblée générale prend acte de l'action engagée sur la question par la Présidente de l'Office public de la langue occitane.



Charline CLAVEAU

Présidente du Conseil d'administration

² Article L.312-10 du code de l'éducation : « Les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France, leur enseignement est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage. Cet enseignement peut être dispensé tout au long de la scolarité (...) L'enseignement facultatif de langue et culture régionales (...) »

³ Article L312-11-1 du code de l'éducation, créé par Loi n°2002-92 du 22 janvier 2002 - art. 7 JORF 23 janvier 2002 : « La langue corse est une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires de Corse. »

Délibération AG200616.04 - Adoption de la liste des bénéficiaires du dispositif ENSENHAR - Professeur et des conventions individuelles

La volonté réaffirmée des différents partenaires en faveur du développement de l'enseignement de l'occitan vise l'augmentation quantitative et qualitative du nombre de locuteurs. Cette démarche, renforcée par une demande sociale, notamment parentale, permet de constater des progrès allant dans le sens des objectifs fixés : priorité étant donnée à la construction ou au renforcement de cursus complets à l'échelle de bassins éducatifs. Cependant, le manque d'enseignants compétents constitue un frein à ce développement.

Il s'agit par conséquent d'accroître le vivier de la ressource enseignante par la mise en œuvre du dispositif ENSENHAR - Professeur, dans le cadre d'un financement de la Région Nouvelle-Aquitaine (via l'OPLO) et avec l'appui du Rectorat de Bordeaux, conformément aux décisions n°AG170716.03 (adoption du dispositif des bourses ENSENHAR - volet professeur - valable pour l'académie de Bordeaux) et n° AG191015.06 (modification du dispositif d'aide ENSENHAR - financement de formation pour les professeurs).

Pour cette année scolaire 2020-2021, il est proposé d'accorder à 11 enseignant.e.s la prise en charge financière totale de leur formation.

Enfin, pour rappel, le choix et les modalités de mise en place des centres de formation seront établis dans le cadre d'une procédure de marché public.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : conformément aux décisions n°AG170716.03 et n° AG191015.06 relatives au dispositif d'aides ENSENHAR à destination des professeurs, la prise en charge de leur formation est accordée aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en Annexe 1.

ARTICLE DEUX : La convention qui liera les enseignant.e.s formé-e-s et l'OPLO au cours de cette année de formation 2020-2021 est établie selon le modèle joint en Annexe 2.



Charline CLAVEAU
Présidente du Conseil d'administration

Annexe 1 à la délibération AG200616.04 - Liste des professeur.e.s bénéficiaires

| NUMERO | ACADEMIE | NOM | PRENOM | POSITION | LIEU DE RESIDENCE | LIEU DE FORMATION |
|-----------|----------|--------------|-----------|-----------------------------------|--------------------------------|-------------------|
| BPNA20001 | Bordeaux | ALBIÉ | Séverine | Plan de Formation Continue | Audrix (24) | Périgueux |
| BPNA20003 | Bordeaux | BRASSIER | Florence | Plan de Formation Continue | Mont-de-Marsan (40) | Orthez |
| BPNA20004 | Bordeaux | BONNASSIOLLE | Sophie | Disponibilité (DSDEN de Dordogne) | Périgueux (24) | Orthez |
| BPNA20014 | Lyon | COUSTEAU | Eva | Disponibilité | Pau (64) | Orthez |
| BPNA20015 | Bordeaux | DANET | Pascal | Plan de Formation Continue | Pradies Pietat (64) | Orthez |
| BPNA20016 | Bordeaux | DELPONT | Patricia | Plan de Formation Continue | Grenade sur Adour (40) | Orthez |
| BPNA20019 | Bordeaux | FORSANS | Elodie | Plan de Formation Continue | Bayonne (64) | Orthez |
| BPNA20026 | Bordeaux | MARTEGOUTE | Stéphanie | Plan de Formation Continue | Coux-et-Bigaroque-Mouzens (24) | Périgueux |
| BPNA20029 | Bordeaux | METZ | Dominique | Plan de Formation Continue | Poyartin (40) | Orthez |
| BPNA20030 | Bordeaux | MICHEL | Nathalie | Plan de Formation Continue | Navailles-Angos (64) | Orthez |
| BPNA20036 | Bordeaux | TRICARD | Christel | Plan de Formation Continue | Sainte-Orse (24) | Périgueux |

Convention individuelle ENSENHAR - professeur

Vu la délibération n°AG170716.03 de l'Assemblée générale du Groupement en date du 16 juin 2017, approuvant le dispositif des Bourses ENSENHAR – Volet professeurs ;

Vu la délibération n° AG191015.06 en date du 15 novembre 2019, approuvant la modification du dispositif d'aide ENSENHAR - financement de formation pour les professeurs ;

Vu la demande du bénéficiaire enregistrée sous le numéro XXXXXX ;

Vu l'avis du jury ENSENHAR réuni le XXXXXXXXXXXXXXX ;

Vu la délégation attribuée au Directeur par l'article 14 de la convention constitutive du Groupement publiée au recueil des actes administratifs en date du 24 septembre 2015 ;

Entre :

L'Office Public de la Langue Occitane, 22 Boulevard du Maréchal Juin, 31406 Toulouse cedex 9, représenté par son Directeur, ci-après désigné le Groupement ;

Et

Monsieur/Madame XXXXX demeurant à XXXXX, ci-après désigné/e le bénéficiaire ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles sont mises en place une formation en faveur du bénéficiaire, se tenant au cours de l'année scolaire 202_/202_ et lui permettant d'obtenir une habilitation à enseigner en occitan.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE FORMATION

La formation, objet de la présente convention, s'adresse à un bénéficiaire attestant être enseignant titulaire et se trouvant dans une des 3 positions suivantes :

- ▬ en poste au sein de l'Éducation nationale (1^{er} et 2nd degrés) dans l'académie de Bordeaux et bénéficiant d'une inscription au Plan de Formation Continue, après sélection des candidat.e.s;
- ▬ en disponibilité (non rémunérée par l'Éducation nationale) ;
- ▬ bénéficiant d'un Congé Individuel de Formation (CIF) hors académie de Bordeaux.

Le.a professeur.e bénéficie alors :

- ▬ d'une décharge de cours à temps plein durant les 10 mois de la formation, soit la totalité d'une année scolaire ;
- ▬ la rémunération des professeur-e-s du 1^{er} degré et du 2nd degré bénéficiant de ce dispositif est assurée par l'Éducation nationale et maintenue en totalité durant la formation (sauf pour les professeur-e-s qui se présentent au dispositif dans le cas d'une disponibilité ou d'un Congé Individuel de Formation hors académie de Bordeaux).

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

En contrepartie de la prise en charge de cette formation par l'Office public de la langue occitane, les bénéficiaires s'engagent :

- ▬ à suivre la totalité de la formation ;
- ▬ à s'inscrire et à se présenter aux épreuves d'habilitation ou de certification complémentaire à l'enseignement de l'occitan (en fin de formation) ;
- ▬ à passer le Diplôme de Compétence en Langue (DCL) occitan en fin de formation, obtenir au minimum le niveau B2 et en communiquer le résultat aux services de l'Office public de la langue occitane ;
- ▬ à enseigner en occitan pendant au moins 5 ans en Nouvelle-Aquitaine après leur habilitation ;

à demander sa mutation pendant 3 ans minimum dans les académies de Bordeaux ou de Limoges pour les professeur-e-s rattaché-e-s à une autre académie.

ARTICLE 4 : CONTRÔLES

Le Groupement se réserve, en dehors de la vérification opérée au moment de l'inscription, le droit de procéder à toute autre forme de contrôle portant sur l'assiduité à la formation, objet de la présente convention. Le bénéficiaire s'engage à faciliter la réalisation de ce contrôle.

ARTICLE 5 : NON RESPECT ET SUSPENSION

En cas de non-respect des engagements du bénéficiaire et des clauses de la présente convention relatives au contrôle, le Groupement se réserve le droit de suspendre l'accès à la formation voire de demander le remboursement des frais engagés dans le cadre d'un contrôle sur pièces et/ou sur place.

ARTICLE 6 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie jusqu'au XXXXX.

ARTICLE 7 : LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif de Toulouse.

Fait en 2 exemplaires :

A Toulouse, le

Pour l'Office Public de la Langue Occitane

Le Directeur

à _____, le

Le Bénéficiaire

M./Mme XXXXXXXX

Délibération AG200616.05 - Mise en place en place d'un dispositif expérimental d'aide individuelle à l'achat d'ouvrage à destination des élèves bénéficiant d'un enseignement intensif en langue occitane dénommé « Libe-Libre »

Mesdames, Messieurs,

L'Office public de la langue occitane a fait de l'enseignement un enjeu prioritaire dans le cadre de ses orientations stratégiques votées en novembre 2018. L'augmentation régulière des effectifs d'élèves suivant un enseignement bilingue ou immersif nécessite d'adapter une politique linguistique volontariste qui favorise la socialisation de la langue y compris en dehors de l'école, au sein des familles en particulier.

Pour ce faire, dans le cadre de crédits supplémentaires attribués par la Région Nouvelle-Aquitaine, il est proposé la création d'un dispositif expérimental qui vise à doter d'outils de socialisation linguistique les familles dont les enfants sont scolarisés en sections bilingues publiques ou immersives dans les académies de Bordeaux et Limoges.

Cette aide individuelle se concrétise par la création d'un chèque-livre d'un montant de 20€ permettant l'achat d'un ouvrage jeunesse en occitan, dont la mise en œuvre est confiée à l'association des *Librairies indépendantes de Nouvelle-Aquitaine (LINA)*.

Une enveloppe budgétaires spécifique d'un montant 60 000€ (maximum) est ainsi dégagée par la Région Nouvelle-Aquitaine via l'Office afin que les quelques 2 800 élèves potentiellement concernés puissent solliciter le dispositif, comprenant le montant du chèque et les frais de gestion engagés par *LINA* afin de mener à bien cette opération. Une communication détaillant les conditions d'accès sera alors effectuée à travers la totalité des Calandretas et des écoles bilingues publiques ou privé confessionnelles de Nouvelle-Aquitaine.

La mise en place du chèque-lire a été conçue dans un souci premier de respect de la filière du livre. Ce volet repose ainsi sur deux piliers, les éditeurs professionnels de langue occitane d'une part, et le réseau des librairies indépendantes d'autre part. Trois modalités d'achat sont envisagées :

- Les enseignants amèneront leur classe en librairie, et accompagneront les enfants dans le choix des ouvrages ; des rencontres pourront également être proposées avec les éditeurs et/ou les auteurs ;
- Les libraires eux-mêmes pourront se déplacer dans les écoles ;
- Dernière possibilité, les enfants accompagnés des parents pourront eux-mêmes se rendre en librairie.

L'achat des ouvrages s'effectuera sur la base d'un catalogue en ligne où figureront l'ensemble des titres sélectionnés préalablement par l'Office après un appel à candidature auprès des éditeurs.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : le règlement d'intervention du dispositif « Libe-Libre », ci-annexé, est approuvé.



Charline CLAVEAU

Présidente du Conseil d'administration

Règlement d'intervention relatif au dispositif expérimental « Libe-Libre »

Dispositif expérimental d'aide individuelle à l'achat d'ouvrage à destination des élèves bénéficiant d'un enseignement intensif en langue occitane

Article 1 : objet

L'objet du présent dispositif expérimental est de mettre à disposition des familles dont les enfants suivent un enseignement intensif de l'occitan des outils de socialisation linguistique favorisant la pratique de la langue occitane en famille ou à l'école et son environnement proche, sur des temps ludiques. Sa mise en œuvre est confiée à l'association des *Librairies indépendantes de Nouvelle-Aquitaine*.

Article 2 : descriptif général du dispositif

Le dispositif se matérialise par un chèque individuel d'un montant de 20€ permettant l'achat d'un ouvrage jeunesse en occitan.

Article 3 : conditions d'accès

Est éligible chaque élève du 1^{er} degré scolarisé dans les académies de Bordeaux ou Limoges et bénéficiant d'un enseignement bilingue à parité horaire ou immersif au sein d'une des trois filières : publique, privée associative ou privée confessionnelle.

Article 4 : modalités de mise en œuvre

Le chèque-lire a été conçu dans un souci premier de respect de la chaîne du livre. Il repose ainsi sur deux piliers, les éditeurs professionnels de langue occitane d'une part, et le réseau des librairies indépendantes d'autre part. Trois modalités d'achat sont proposées :

- Les enseignants amèneront leur classe en librairie, et accompagneront les enfants dans le choix des ouvrages ; des rencontres pourront être proposées avec les éditeurs et/ou les auteurs ;
- Les libraires eux-mêmes pourront se déplacer dans les écoles ;
- Dernière possibilité, les enfants accompagnés des parents pourront eux-mêmes se rendre en librairie.

L'achat des ouvrages s'effectue sur la base d'un catalogue en ligne où figurent l'ensemble des titres sélectionnés préalablement par l'Office après un appel à candidature auprès des éditeurs.

Article 5 : calendrier

Cette première opération expérimentale se déroule sur une période d'un mois et demi, du 15 octobre 2020 au 30 novembre 2020, de manière à mobiliser les professionnels du livre sur une courte durée ; ces dates ne peuvent en aucun faire l'objet de dérogation.

Délibération AG200616.06 – Adoption d'un soutien aux opérateurs d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine (3e volet)

Mesdames, Messieurs,

L'Office public de la langue occitane a pour mission de structurer et de développer les actions liées à la transmission et à l'usage de la langue occitane, notamment celles portées par des opérateurs tiers.

Dans le cadre de cette mission, il est proposé d'adopter une aide à des opérateurs tiers dont le détail figure en annexe.

Pour mémoire, la participation au titre de la contribution au programme annuel d'activité pour les projets liés à la transmission et à l'usage de la langue occitane de la Région Nouvelle-Aquitaine est de 731 000 €, celle de la Région Occitanie de 1 565 600 € et celle de l'État est de 23 000 €, soit un total de 2 319 600 €. En complément de ce budget, l'obtention de crédits régionaux d'investissement pour des opérateurs relevant du champ de la politique linguistique couvert par l'Office est à l'étude.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : une aide sous forme de subventions d'un montant total de 1 457 100,00 € est attribuée aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe, dont 8 790,00€ provenant de contributions de la Région Nouvelle-Aquitaine et 1 448 310,00€ de contributions de la Région Occitanie en crédits de fonctionnement.

Pour rappel, lors de l'Assemblée Générale d'avril, les aides attribuées étaient les suivantes :

- Sur la base des contributions et la Région Nouvelle-Aquitaine, des subventions pour un montant total de 591 500 € et pour l'État, des subventions pour un montant total de 23 000 € ;
- Sur la base des contributions de la Région Occitanie, des avances de subvention à un certain nombre d'opérateurs pour un montant total de 848 050 €.

ARTICLE DEUX : les crédits afférents sont affectés suivant ce même tableau.

ARTICLE TROIS : pour les bénéficiaires d'avances de subventions sur la base des contributions de la Région Occitanie suite à la décision n° AG200407.03 votée le 7 avril 2020 (montant total de ces avances : montant total de 848 050 €) pour lesquels la subvention au total est strictement inférieure à 100 000 €, le paiement du différentiel entre le montant de la subvention votée ce jour et le montant de la ou les avances déjà votées cette année fait l'objet d'un paiement en une seule fois en tant que versement du solde de la subvention.

ARTICLE QUATRE : les demandes de subvention rejetées sont mentionnées dans le même tableau.



Charline CLAVEAU
Présidente du Conseil d'administration

Annexe à la délibération N°AG200616.06 - Tableau d'affectation des subventions attribuées

| N° Dossier | Porteur de projet | Objet de l'éventuel subventionnement | Département | Montant accordé en 2019 | Total des recettes prévisionnelles 2020 | Montant demandé en 2020 | Soutien voté sur la base de la contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine 2020 | Avances accordées en avril par la Région Occitanie | Soutien accordé sur la base de la contribution de la Région Occitanie en 2020 (vote en juin) | Soutien accordé sur la base de la contribution de la DGLFLF en 2020 | Aide totale accordée |
|------------|---|--|-------------|-------------------------|---|-------------------------|--|--|--|---|----------------------|
| 20.001 | Université Toulouse III - Paul Sabatier | l'organisation d'un enseignement de l'occitan en L3 PEE | 31 | 2 500 € | 2 500 € | 2 500 € | sans objet | sans objet | 2 500 € | sans objet | 2 500 € |
| 20.002 | Radio Galaxie | la production et la diffusion d'émissions radiophoniques en occitan | 31 | 2 100 € | 86 100 € | 6 000 € | sans objet | sans objet | 2 100 € | sans objet | 2 100 € |
| 20.003 | Tè Vè Òc | la production des émissions hebdomadaires Lengad'OC/Lenga d'O et autres réalisations, ainsi que l'organisation de deux stages de formation à la production audiovisuelle | 30 | 2 000 € | 11 120 € | 2 000 € | sans objet | 1 400 € | 2 000 € | sans objet | 2 000 € |
| 20.005 | Lo Congrès Permanent de la lenga occitana | la réalisation du programme d'activité 2020 basé sur les axes suivants : -Linguatèc (projet de développement et de diffusion de ressources et applications linguistiques innovantes : traducteurs automatiques, reconnaissance vocale...) -LOFLOC : création d'un lexique ouvert des formes fléchies de l'occitan -La Farga: portail des ressources et outils TAL (première version de la plateforme en 2020) -Enrichissement du portail locongres.org : augmentation du Basic, conjugateur limousin intégré à l'application Verb'oc | 64 | 167 000 € | 323 190 € | 165 000 € | 70000€ Vote en avril | | 60000€ (ainsi qu'une subvention en investissement complémentaire à l'étude) | 10 000 € | 140 000,00 € |
| 20.006 | CREO 31 | Le programme ANIMOC : activités de transmission de l'occitan dans les écoles de Haute-Garonne | 31 | 3 500 € | 10 050 € | 3 000 € | sans objet | 2 450 € | 3 000 € | sans objet | 3 000,00 € |
| 20.007 | APRENE | la formation linguistique et pédagogique initiale des futurs enseignants et la formation continue des enseignants Calandreta | 34 | 16 000 € | 184 600 € | 40 000 € | 4000€ Vote en avril | 8 400 € | 12 000 € | sans objet | 16 000,00 € |
| 20.008 | IEO Occitanie Pyrénées Méditerranée | la publication et la diffusion de la revue "Lo Diari" sur les territoires de Nouvelle-Aquitaine et Occitanie | 31 | 5 000 € | 29 120 € | 5 000 € | sans objet | sans objet | sans objet | 5000€ Vote en avril | 60 000,00 € |
| | | la structuration et la coordination des associations du réseau IEO en Occitanie | 31 | 55 000 € | 124 400 € | 72 000 € | sans objet | 38 500 € | 55 000 € | sans objet | |
| 20.009 | CFPO Occitanie | la mise en œuvre du programme PARLAR (Action de transmission et de formation à la langue et la culture occitanes) via des cours hebdomadaires (7 lieux), des stages, des examens de langue et des journées de découverte (4/an) | 34 | 50 000 € | 509 395 € | 85 000 € | sans objet | 35 000 € | 50 000 € | sans objet | 50 000,00 € |

| N° Dossier | Porteur de projet | Objet de l'éventuel subventionnement | Département | Montant accordé en 2019 | Total des recettes prévisionnelles 2020 | Montant demandé en 2020 | Soutien voté sur la base de la contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine 2020 | Avances accordées en avril par la Région Occitanie | Soutien accordé sur la base de la contribution de la Région Occitanie en 2020 (vote en juin) | Soutien accordé sur la base de la contribution de la DGLFLF en 2020 | Aide totale accordée |
|------------|---|---|-------------|-------------------------|---|-------------------------|--|--|--|---|----------------------|
| 20.010 | MARPOC | l'organisation de la 44ème université d'été "Être occitan demain?", du 12 au 16 juillet 2020 | 30 | 20 000 € | 85 100 € | 24 000 € | sans objet | 14 000 € | 8 000 € | sans objet | 8 000,00 € |
| 20.011 | Oc Prod | l'organisation d'un service de télévision en langue occitane généraliste et tout public, avec un effort particulier pour les enfants scolarisés en occitan, la production d'émissions inédites et itinérantes, le développement et le soutien de la filière de production audiovisuelle | 64 | 97 000 € | 511 250 € | 100 000 € | 40 000€ Vote en avril | sans objet | 57 000 € | sans objet | 97 000,00 € |
| 20.013.1 | IEO 09 - Section départementale Ariège | l'organisation de trois cours pour adultes professionnels (dont deux hebdomadaires et un bi-mensuel), ainsi que deux ateliers de pratique hebdomadaires de la langue et de la sensibilisation dans les écoles (8h/an) et des activités socio-culturelles ponctuelles | 09 | 21 000 € | 63 085 € | 23 035 € | sans objet | 14 700 € | 20 900 € | sans objet | 20 900,00 € |
| 20.013.2 | IEO - Cercle Occitan de Foix Pierre LAGARDE | l'organisation de deux cours d'occitan professionnels et d'activités socio-culturelles ponctuelles | 09 | 2 750 € | 7 250 € | 3 740 € | sans objet | sans objet | 2 750 € | sans objet | 2 750,00 € |
| 20.013.3 | IEO - Cercle occitan de Pamiers P. Estiu | l'organisation d'un cours d'occitan, d'un atelier de conversation bimensuel bénévole et d'activités socio-culturelles ponctuelles | 09 | 3 450 € | 9 493 € | 3 740 € | sans objet | sans objet | 3 200 € | sans objet | 3 200,00 € |
| 20.013.4 | IEO - Cercle occitan du Couserans | l'organisation de deux cours bénévoles d'occitan hebdomadaires et d'un atelier de pratique mensuel | 09 | 2 750 € | 5 690 € | 2 566 € | sans objet | sans objet | 2 600 € | sans objet | 2 600,00 € |
| 20.013.5 | IEO - Cercle occitan des pays d'Olmes et Mirepoix | l'organisation de deux cours d'occitan bénévoles et d'activités socio-culturelles ponctuelles | 09 | 1 000 € | 5 164 € | 2 914 € | sans objet | sans objet | 1 000 € | sans objet | 1 000,00 € |
| 20.013.6 | IEO 11 - Section départementale Aude | l'organisation de 6 ateliers bénévoles de pratique de l'occitan (1 hebdomadaires, 3 bimensuels et 2 mensuels) ainsi que des activités socio-culturelles ponctuelles, dont de nombreuses activités destinées à un public scolaire (visites, spectacle, contes bilingues...) | 11 | 4 250 € | 33 298 € | 5 298 € | sans objet | sans objet | 4 000 € | sans objet | 4 000,00 € |
| 20.013.7 | IEO 12 - Section départementale d'Aveyron | l'organisation de deux cours d'occitan hebdomadaires professionnels, d'un cours bénévole de niveau avancé organisé trois fois dans l'année, de deux ateliers bénévoles (un hebdomadaire et un mensuel), et d'activités socio-culturelles ponctuelles | 12 | 7 800 € | 17 327 € | 8 847 € | sans objet | 5 460 € | 7 600 € | sans objet | 7 600,00 € |
| 20.013.8 | IEO - Centre culturel Occitan Rouergue (CCOR) | l'organisation d'un stage immersif d'occitan, d'interventions de sensibilisation régulières auprès d'écoles maternelles, d'un atelier jeune public mensuel, mise en place de deux cafés occitans dont un mensuel, d'un atelier de chant intensif et d'activités socio-culturelles ponctuelles | 12 | 6 100 € | 53 882 € | 8 000 € | sans objet | 4 270 € | 6 100 € | sans objet | 6 100,00 € |
| 20.013.9 | IEO - Cercle Occitan de Villefranche | l'organisation de deux cours d'occitan bimensuels, deux ateliers de chant bi mensuels et d'activités socio-culturelles ponctuelles | 12 | 3 100 € | 16 045 € | 4 915 € | sans objet | sans objet | 3 100 € | sans objet | 3 100,00 € |

| N° Dossier | Porteur de projet | Objet de l'éventuel subventionnement | Département | Montant accordé en 2019 | Total des recettes prévisionnelles 2020 | Montant demandé en 2020 | Soutien voté sur la base de la contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine 2020 | Avances accordées en avril par la Région Occitanie | Soutien accordé sur la base de la contribution de la Région Occitanie en 2020 (vote en juin) | Soutien accordé sur la base de la contribution de la DGLFLF en 2020 | Aide totale accordée |
|------------|---|--|-------------|-------------------------|---|-------------------------|--|--|--|---|----------------------|
| 20.013.10 | IEO 30 - Section départementale du Gard | l'organisation d'un cours d'occitan, d'un atelier jeune public et d'activités socio-culturelles ponctuelles | 30 | 4 300 € | 18 900 € | 6 330 € | sans objet | sans objet | 4 300 € | sans objet | 4 300,00 € |
| 20.013.11 | IEO 31 - Section départementale Haute-Garonne | l'organisation de 11 cours hebdomadaires d'occitan (dont 6 bénévoles), 4 ateliers de pratique (dont deux bi-mensuels), de rencontres destinées à un jeune public et à un public étudiant ainsi que des activités socio-culturelles ponctuelles | 31 | 21 500 € | 284 965 € | 26 515 € | sans objet | 15 050 € | 17 000 € | sans objet | 17 000,00 € |
| 20.013.12 | IEO - L'Ostal de la Sava al Toch - cercle Occitan de Leguevin | l'organisation de quatre cours hebdomadaires d'occitan, de deux ateliers hebdomadaires (chant et discussion) et d'actions socio-culturelles ponctuelles et des interventions ponctuelles en milieu scolaire | 31 | 4 800 € | 9 250 € | 6 070 € | sans objet | sans objet | 4 550 € | sans objet | 4 550,00 € |
| 20.013.13 | IEO - Centre local de Carbonne | l'organisation d'un cours d'occitan bi-mensuel, d'un atelier de chant bi-mensuel, d'un stage intensif, de 6 interventions de sensibilisation en milieu scolaire et d'activités socio-culturelles ponctuelles | 31 | 3 100 € | 16 466 € | 4 754 € | sans objet | sans objet | 3 100 € | sans objet | 3 100,00 € |
| 20.013.14 | IEO - Rebèl d'oc | l'organisation de 2 cours d'occitan bénévoles bimensuels, d'un café occitan mensuel (sur 6 mois) et d'activités socioculturelles ponctuelles, notamment en lien avec le lycée de Revel | 31 | 1 000 € | 6 535 € | 2 145 € | sans objet | sans objet | 1 000 € | sans objet | 1 000,00 € |
| 20.013.15 | IEO Alavetz - Cercle local de Préchac | l'organisation d'un cours d'occitan hebdomadaire, d'un atelier de chant bimensuel et d'activités socio-culturelles ponctuelles | 32 | 3 350 € | 10 040 € | 4 540 € | sans objet | sans objet | 3 350 € | sans objet | 3 350,00 € |
| 20.013.16 | IEO - Carnaval Gascon | l'organisation d'un cours d'occitan bénévole bimensuel, de 5 interventions en milieu scolaire, deux ateliers hebdomadaires et d'activités socio-culturelles ponctuelles, notamment le Carnaval | 32 | 2 000 € | 11 400 € | 2 776 € | sans objet | sans objet | 1 950 € | sans objet | 1 950,00 € |
| 20.013.17 | IEO 34 - Section départementale Hérault | l'organisation de 30 cours hebdomadaires d'occitan, d'un cours bi-mensuel et des ateliers (3 hebdomadaires, 2 bimensuels, 7 mensuels et un stage), ainsi que des activités socio-culturelles ponctuelles | 34 | 17 700 € | 38 150 € | 17 850 € | sans objet | sans objet | 14 000 € | sans objet | 14 000,00 € |
| 20.013.18 | IEO - Cercle Tifa Tafa Tafari | L'organisation d'un atelier bénévole de discussion et des activités socioculturelles ponctuelles, notamment des ateliers de danse et musique occitane à la Calandreta de Millau | 34 | sans objet | 25 780 € | 1 330 € | sans objet | sans objet | Rejet | sans objet | Rejet |
| 20.013.19 | IEO - Lo Pelhot | l'organisation d'un atelier hebdomadaire de conversation, et des activités socioculturelles ponctuelles | 34 | sans objet | 7 700 € | 1 800 € | sans objet | sans objet | Rejet | sans objet | Rejet |
| 20.013.20 | IEO - Cercle Max Rouquette | L'organisation d'un atelier hebdomadaire de conversation et d'activités socioculturelles ponctuelles | 34 | sans objet | 10 360 € | 1 800 € | sans objet | sans objet | Rejet | sans objet | Rejet |
| 20.013.21 | IEO 46 - Section départementale du Lot | l'organisation de huit cours de langue (4 hebdomadaires-dont 2 bénévoles-, trois mensuels et un stage), de 4 ateliers (trois hebdomadaires et un mensuel) et d'activités socio-culturelles ponctuelles | 46 | 9 100 € | 38 459 € | 12 009 € | sans objet | 6 370 € | 9 000 € | sans objet | 9 000,00 € |

| N° Dossier | Porteur de projet | Objet de l'éventuel subventionnement | Département | Montant accordé en 2019 | Total des recettes prévisionnelles 2020 | Montant demandé en 2020 | Soutien voté sur la base de la contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine 2020 | Avances accordées en avril par la Région Occitanie | Soutien accordé sur la base de la contribution de la Région Occitanie en 2020 (vote en juin) | Soutien accordé sur la base de la contribution de la DGLFLF en 2020 | Aide totale accordée |
|------------|---|---|-------------|-------------------------|---|-------------------------|--|--|--|---|----------------------|
| 20.013.22 | IEO Los Barjacaires - Lavercaillère | l'organisation d'un cours d'occitan bimensuel, d'une sensibilisation scolaire bimestrielle ainsi que d'activités socio-culturelles, notamment un atelier de chant | 46 | 1 700 € | 13 946 € | 2 861 € | sans objet | sans objet | 1 600 € | sans objet | 1 600,00 € |
| 20.013.23 | IEO - Cercle Occitan Argelès Gazost - Aigaberdenc | l'organisation de deux cours bénévoles bimensuels et activités ponctuelles en occitan | 65 | 1 600 € | 3 246 € | 2 096 € | sans objet | sans objet | 1 500 € | sans objet | 1 500,00 € |
| 20.013.24 | IEO 81 - Section départementale du Tarn | l'organisation de 6 cours d'occitan, donc 5 bimensuels et un mensuel, 3 ateliers (dont un en maison de retraite et un en établissement scolaire), et activités socioculturelles ponctuelles | 81 | 19 000 € | 166 093 € | 23 969 € | sans objet | 13 300 € | 18 500 € | sans objet | 18 500,00 € |
| 20.013.25 | IEO - Centre Culturel Occitan de l'Albigeois (CCOA) | l'organisation d'un cours périscolaire bi hebdomadaire, de 14 ateliers d'occitan et d'activités ponctuelles nombreuses | 81 | 11 500 € | 75 330 € | 15 330 € | sans objet | 8 050 € | 11 000 € | sans objet | 11 000,00 € |
| 20.013.26 | IEO - Cercle occitan de Carmaux | l'organisation d'un ateliers de conversation hebdomadaires en occitan, de trois ateliers mensuels, d'activités hebdomadaires avec la Calandreta et d'activités ponctuelles | 81 | 2 000 € | 11 984 € | 3 900 € | sans objet | sans objet | 2 000 € | sans objet | 2 000,00 € |
| 20.013.27 | IEO Castres - Centre occitan del Pais Castrès | l'organisation de trois cours d'occitan bénévoles hebdomadaires et d'un cours bi-mensuel, de quatre ateliers mensuels ou bimensuels, dont deux en maisons de retraite et d'activités socioculturelles | 81 | 10 000 € | 107 741 € | 14 473 € | sans objet | 7 000 € | 9 700 € | sans objet | 9 700,00 € |
| 20.013.28 | IEO 82 - Section départementale Antonin Perbosc | l'organisation de cinq cours hebdomadaires d'occitan (3 niveaux, 2 dialectes), un atelier de conversation bimensuel et un atelier de chant ainsi que des activités ponctuelles | 82 | 10 000 € | 35 132 € | 14 142 € | sans objet | 7 000 € | 10 000 € | sans objet | 10 000,00 € |
| 20.014 | Cercle Occitan Commingeois | l'organisation d'un atelier de langue occitane pour adultes bi-mensuel (2h) tous niveaux | 31 | sans objet | 5 940 € | 300 € | sans objet | sans objet | 300 € | sans objet | 300,00 € |
| 20.015 | Association Agricole Terre Nouvelle | le soutien à l'enseignement de la langue occitane en lycée agricole | 48 | 7 600 € | 1 281 300 € | 8 000 € | sans objet | 5 320 € | 7 600 € | sans objet | 7 600,00 € |
| 20.018 | Association PARLEM | la transmission de l'occitan en milieu scolaire par des interventions extérieures de 45 minutes par semaine dans le département des Hautes-Pyrénées | 65 | 7 500 € | 158 720 € | 10 000 € | sans objet | 5 250 € | 8 000 € | sans objet | 8 000,00 € |
| 20.019 | Radio Albigés | la production et diffusion d'émissions radiophoniques en occitan dans le Tarn | 81 | sans objet | 144 020 € | 5 000 € | sans objet | sans objet | 4 000 € | sans objet | 4 000,00 € |
| 20.020 | Fédération vivre au pays - Radio País | la production et la diffusion de programmes radiophoniques en occitan dans le Gers, les Landes, les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées | 64 | 77 000 € | 227 950 € | 90 000 € | 60000€ Vote en avril | sans objet | 17 000 € | sans objet | 77 000,00 € |

| N° Dossier | Porteur de projet | Objet de l'éventuel subventionnement | Département | Montant accordé en 2019 | Total des recettes prévisionnelles 2020 | Montant demandé en 2020 | Soutien voté sur la base de la contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine 2020 | Avances accordées en avril par la Région Occitanie | Soutien accordé sur la base de la contribution de la Région Occitanie en 2020 (vote en juin) | Soutien accordé sur la base de la contribution de la DGLFLF en 2020 | Aide totale accordée |
|------------|--|---|-------------|-------------------------|---|-------------------------|---|--|--|---|---|
| 20.021 | Païs de Cocanha | l'organisation de différentes actions de socialisation de la langue occitane | 31 | sans objet | 19 000 € | 2 000 € | sans objet | sans objet | Rejet | sans objet | Rejet |
| 20.022 | Radio Occitania | la réalisation et la diffusion d'émissions radiophoniques en occitan | 31 | sans objet | 123 503 € | 30 000 € | sans objet | 15 000€ (aide votée en février) | 30 000 € | sans objet | 30 000,00 € |
| 20.024 | Fédération régionale Calandreta de Midi-Pyrénées | la structuration et le développement des écoles Calandretas en Occitanie - Académie de Toulouse | 31 | 380 000 € | 611 000 € | 500 000 € | sans objet | 266 000 € | 380 000 € | sans objet | 380 000,00 € |
| 20.026 | Òc-BI | l'accompagnement des projets d'ouverture de classes bilingues français-occitan dans l'enseignement public | 47 | 100 000 € | 117 450 € | 100 000 € | 60 000 € | sans objet | 40 000 € | sans objet | 100 000,00 € |
| 20.027 | AQUÌ L'ÒC | l'organisation de cours de langue pour débutants et confirmés en alternance chaque semaine, d'un atelier de discussion mensuel et d'un atelier de chant bimensuel, ainsi que d'actions de communication en langue occitane (émission radiodiffusée mensuelle Forra-Borra notamment) | 46 | 900 € | 23 325 € | 1 100 € | sans objet | 630 € | 1 000 € | sans objet | 1 000,00 € |
| 20.028 | ADOC 48 | l'organisation d'interventions en langue occitane en milieu scolaire dans le département de la Lozère | 48 | 8 000 € | 55 500 € | 8 500 € | sans objet | 5 600 € | 8 000 € | sans objet | 8 000,00 € |
| 20.029 | Association Occitane de Football | la programmation culturelle et sportive des sélections occitanes de football | 31 | sans objet | 32 100 € | 5 000 € | sans objet | sans objet | sans objet | sans objet | Dossier transféré à la Région Occitanie |
| 20.030 | Lo Clam | l'élaboration de podcasts d'apprentissage de l'occitan pour proposer des supports pédagogiques audio et écrits aux scolaires et adultes | 31 | sans objet | 29 000 € | 24 000 € | sans objet | sans objet | Rejet | - € | Rejet |
| 20.031 | ADOC 12 | la transmission de l'occitan en milieu scolaire par des interventions extérieures de 45 minutes par semaine dans le département de l'Aveyron | 12 | 5 000 € | 292 000 € | 30 000 € | sans objet | 3 500 € | 6 000 € | sans objet | 6 000,00 € |
| 20.033 | CONTA'M | le doublage de trois films d'animation en occitan, l'organisation d'une formation spécifique au doublage de 4 jours pour les comédiens professionnels et la mise en place d'une plateforme de VOD en occitan | 64 | 132 000 € | 212 030 € | 165 000 € | Concernant l'activité de doublage : 30 000€ (vote en avril) ainsi qu'une subvention en investissement complémentaire mise à l'étude ultérieurement Pour le projet de plateforme VOD : 8 790€ pour la création de l'outil et la mise en place d'une offre d'abonnement spécifique aux écoles bilingues et immersives | 45 500 € | Concernant l'activité de doublage : 47000€, dont une avance de 45 500€ votée en avril (ainsi qu'une subvention en investissement complémentaire mise à l'étude ultérieurement) Pour le projet de plateforme VOD : 6 210€ pour la création de l'outil et la mise en place d'une offre d'abonnement spécifique aux écoles bilingues et immersives | 8 000 € | 100 000,00 € |

| N° Dossier | Porteur de projet | Objet de l'éventuel subventionnement | Département | Montant accordé en 2019 | Total des recettes prévisionnelles 2020 | Montant demandé en 2020 | Soutien voté sur la base de la contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine 2020 | Avances accordées en avril par la Région Occitanie | Soutien accordé sur la base de la contribution de la Région Occitanie en 2020 (vote en juin) | Soutien accordé sur la base de la contribution de la DGLFLF en 2020 | Aide totale accordée |
|------------|--|---|-------------|-------------------------|---|-------------------------|--|--|--|---|----------------------|
| 20.035 | Cercle Culturel de Dunes | l'organisation d'un atelier de langue hebdomadaire ainsi que d'activités socioculturelles ponctuelles, notamment les Journées occitanes et le Cabaret occitan | 82 | 2 000 € | 23 675 € | 2 000 € | sans objet | sans objet | 2 000 € | sans objet | 2 000,00 € |
| 20.037 | Radio Lengua d'Occ - Son e Resson Occitan | la production et la diffusion (FM et DAB+) de programmes radiophoniques en occitan | 34 | 86 000 € | 205 000 € | 100 000 € | sans objet | 60 200 € | 86 000 € | sans objet | 86 000,00 € |
| 20.039 | ALCOC | la transmission de l'occitan en milieu scolaire par des intervenants extérieurs en Tarn-et-Garonne | 82 | 7 000 € | 93 510 € | 8 000 € | sans objet | 4 900 € | 7 000 € | sans objet | 7 000,00 € |
| 20.042.1 | Université Toulouse Jean Jaurès - DUOC | l'organisation du projet DUOC de conférences universitaires en occitan | 31 | 1 400 € | 12 581 € | 2 205 € | sans objet | sans objet | 1 200 € | sans objet | 1 200,00 € |
| 20.042.2 | Université Toulouse Jean Jaurès - UFR | Le soutien à l'enseignement de l'occitan dans les différents cursus du Département d'Occitan | 31 | 1 100 € | 38 147 € | 9 200 € | sans objet | sans objet | 1 300 € | sans objet | 1 300,00 € |
| 20.044 | Fédération régionale Calandreta Languedoc | la structuration et le développement des établissements Calandretas en Occitanie dans l'académie de Montpellier | 34 | 386 000 € | 704 000 € | 500 000 € | sans objet | 270 200 € | 386 000 € | sans objet | 386 000,00 € |
| 20.045 | Association Lengua d'òc - Lengua viva (Radio Lengad'oc Narbonne) | l'activité de radio FM associative occitane : production et diffusion d'émissions radiophoniques en occitan | 11 | 3 000 € | 73 300 € | 8 000 € | sans objet | sans objet | 3 500 € | sans objet | 3 500,00 € |
| 20.046 | Lengua viva | l'organisation de l'Université Occitane d'Eté de Laguèpie, du 11 au 18 juillet 2020, et notamment de cours de langue occitane journaliers dispensés lors de cette manifestation | 82 | 6 600 € | 50 900 € | 15 000 € | sans objet | sans objet | 5 800 € | sans objet | 5 800,00 € |

Délibération AG200616.07 - Information sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu de la décision n°AG180411.05.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la délégation attribuée au Directeur du Groupement pour la réalisation des achats de services et de matériel n'excédant pas 70 000 € (TTC), il vous est proposé de prendre acte, en vertu de la décision n°AG180411.05, du compte rendu de l'exercice de cette compétence. Il est ici indiqué que les marchés passés tiennent compte du nouveau cadre réglementaire en vigueur depuis le 1er avril 2019 et 1er janvier 2020.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : L'Assemblée générale prend acte de l'exercice de la compétence du Directeur du Groupement pour les opérations telles que résumées en annexe.



Charline CLAVEAU
Présidente du Conseil d'administration

Marchés Publics

| N° Marché | Intitulé | Titulaire | Forme marché | Publicité | Montant total TTC | Etat | Lancement consultation | Date limite consultation | Durée (en mois) | Date de fin ou date limite de reconduction des marchés |
|-----------|---|---------------|-------------------------------|--------------------------------|-------------------|----------|------------------------|--------------------------|-----------------|--|
| M20.08 | Formation ENSENHAR Professeur | en cours | MAPA | sollicitation d'un prestataire | | EN COURS | 12/05/2020 | 02/06/2020 | 10 | |
| M20.09 | Fournitures cartouches imprimante ordonnateur | Cartouche.com | Marché inférieur à 40 000€ HT | sollicitation d'un prestataire | 63,43 € | Clos | 27/04/2020 | 18/05/2020 | 0 | 18/05/2020 |
| M20.10 | Montage vidéo projet collège/lycée | Oc Prod | MAPA | sollicitation d'un prestataire | 1 794,00 € | Clos | 05/05/2020 | 13/05/2020 | 0 | 13/05/2020 |
| M20.11 | Publicité Lo Diari | IEO Occitanie | Marché inférieur à 40 000€ HT | sollicitation d'un prestataire | 700,00 € | Clos | 30/04/2020 | 04/05/2020 | 0 | 04/05/2020 |
| M20.12 | Motion design (mise à jour) | PIGET Film | Marché inférieur à 40 000€ HT | sollicitation d'un prestataire | 2 136,00 € | Clos | 06/05/2020 | 15/05/2020 | 0 | 25/05/2020 |